

Mémoire présenté au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle

Par la Société d'histoire régionale de Chibougamau

Le 1^e août 2016



Table des matières

Remerciements.....	P. 3
Résumé.....	P. 4
Présentation de l'organisme.....	P. 5
Les 25 dernières années.....	P. 6
Recommandation no 1.....	P. 9
Recommandation no 2.....	P. 11

Remerciements

Le conseil d'administration de la Société d'histoire régionale de Chibougamau tient à remercier le ministère de la Culture et des Communications du Québec de lui offrir la possibilité de participer à cette importante réflexion, portant sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Membres du conseil d'administration

Pierre Pelletier, président

Réjean Girard, vice-président et représentant de la Ville de Chibougamau

Hélène Robitaille, secrétaire-trésorière

Serge Drolet, administrateur et représentant du Gouvernement régional d'Eeyou

Istchee Baie-James

Brigitte Biron, administratrice

Luc Mongeau, administrateur

Résumé

Le présent mémoire aborde deux des thèmes qui figurent dans le cahier de consultation du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Il s'agit du thème no 7 Gouvernance et financement et du thème no 2 L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante. Le premier thème porte sur le financement des services d'archives privées agréés, alors que le second thème traite de la place des services d'archives privées agréés dans le plan culturel numérique du Québec.

Présentation de l'organisme

La Société d'histoire régionale de Chibougamau (SHRC) est un centre d'archives et de documentation qui a été fondé en 1977. La mission de cet organisme est de conserver et de mettre en valeur le patrimoine historique de la ville de Chibougamau et de la région du Nord-du-Québec. Depuis 1996, la SHRC détient le statut de service d'archives privées agréé, qui lui est accordé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). La SHRC possède 200 fonds d'archives privées qui contiennent 265 mètres linéaires de documents textuels, 45 000 documents iconographiques, 1500 cartes et plans, 220 heures d'enregistrements sonores, ainsi que 1400 heures d'images en mouvement. Les archives conservées à la SHRC sont utilisées régulièrement, dans différents projets de recherche et de diffusion, qui prennent place au Québec, au Canada, et à l'extérieur du pays.

Les 25 dernières années

Depuis l'entrée en vigueur de la dernière politique culturelle en 1992, la Société d'histoire régionale de Chibougamau s'est développée de manière considérable. Au cours de cette période, des démarches ont été complétées, afin de permettre à la SHRC de devenir un centre d'archives de niveau professionnel.

Service d'archives privées agréé

L'obtention du statut de service d'archives privées agréé auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en 1996 est un élément central de ces démarches. Le statut d'agréé signifie qu'un centre d'archives répond aux exigences de BAnQ, en regard de l'acquisition, du traitement et de la diffusion des archives privées. Depuis maintenant 20 ans, la SHRC renouvelle son agrément à tous les deux ans. L'aide financière accordée dans le cadre du programme d'agrément permet d'engager un archiviste à temps plein.

Locaux et équipement

Un autre élément important est le déménagement en 2002 de la SHRC dans ses locaux situés à l'hôtel de ville de Chibougamau. Ces locaux ont été aménagés afin d'accueillir un centre d'archives et de documentation. La SHRC possède une salle de conservation avec un environnement contrôlé, une salle de traitement, une salle de consultation, ainsi qu'une salle d'exposition. Par la même occasion, la SHRC s'est dotée d'équipement de conservation, de consultation et de reproduction, tel que l'on retrouve dans les centres d'archives de niveau professionnel.

Partenariats financiers

La mise sur pied de partenariats financiers a beaucoup contribué au développement de la SHRC. Depuis 1992, un protocole d'entente est signé à chaque année avec la Ville de Chibougamau. Selon le protocole actuel, la Ville de Chibougamau offre les locaux situés à l'hôtel de ville, ainsi qu'une aide financière. En échange, conformément à une entente avec la Commission des

biens culturels du Québec, la SHRC entrepose une partie des archives municipales appartenant à la Ville de Chibougamau. Depuis 2011, la SHRC bénéficie également d'un partenariat financier avec la Municipalité de Baie-James et le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. Cette entente vise à encourager la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique de la région Eeyou Istchee Baie-James.

Conservation d'archives privées et publiques

Au cours des 25 dernières années, la SHRC a fait l'acquisition de 175 nouveaux fonds d'archives privées. Il s'agit d'une impressionnante quantité d'archives, qui est conservée en fonction de sa valeur patrimoniale. Parmi les thématiques abordées à travers les archives de la SHRC figurent les communautés crie, le commerce des fourrures, les mines, la foresterie, l'hydro-électricité, la circonscription électorale d'Ungava, l'aviation, les arts et le tourisme. Voici quelques-unes de ces acquisitions d'archives : le fonds Frederick Nelson Bidgood, qui est composé d'une abondante quantité de documents iconographiques, ayant été recueillis à la grandeur du Canada ; les divers fonds d'entreprises minières, tels que les fonds Mines Opémisca et Mines Lemoine ; le fonds Philippe Voisin, qui contient des documents iconographiques sur plaques de verre stéréoscopiques, ayant été retrouvées en France ; ainsi que le fonds du professeur émérite de l'Université de Georgie, le géologue Gilles O. Allard, qui a été acquis aux États-Unis. La SHRC a également fait l'acquisition des fonds d'archives des députés de la circonscription électorale d'Ungava. Outre les archives privées, la SHRC conserve des archives d'origine publique. Comme mentionné précédemment, la SHRC entrepose une partie des archives municipales de la Ville de Chibougamau. De plus, selon une entente avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la SHRC conserve les archives judiciaires de la Cour municipale de Chibougamau.

Recherche et diffusion des archives privées

Plusieurs projets de recherche et de diffusion n'auraient été en mesure de voir le jour, sans les services qui sont offerts à la SHRC. De manière constante, les archives conservées à la SHRC sont utilisées par divers organismes tels que les ministères, les universités, les réseaux de télévision, les sociétés de production cinématographique, les maisons d'édition, les entreprises minières et les commissions scolaires. Parmi les projets récents auxquels la SHRC a apporté sa contribution figurent la publication de la synthèse *Histoire du Nord-du-Québec*, réalisée par l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et dirigée par Réjean Girard, l'ouvrage *La Baie-James des uns et des autres*, de François Huot et Jean Désy, et le livre *Chibougamau, dernière liberté. La Saga du Nord* d'Hubert Mansion. Notons aussi le film documentaire *l'Amour a des ailes* du cinéaste Denis Boivin. Pour sa part, la SHRC mène aussi des projets de recherche et de diffusion qui mettent en valeur ses archives. Parmi les derniers projets réalisées par la SHRC figurent une exposition virtuelle portant sur l'artiste peintre Jean-Claude Simard, un circuit d'interprétation concernant l'histoire minière de la ville de Chibougamau, ainsi que diverses activités pédagogiques réalisées dans le cadre du cours histoire régionale, qui est offert au Centre d'études collégiales à Chibougamau.

Recommandations

Thème no 7 : Gouvernance et financement

Recommandation 1 : Que l'enveloppe budgétaire de l'aide financière accordée par BAnQ aux services d'archives privées agréés soit augmentée.

Le réseau des services d'archives privées agréés a été mis en place par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à partir du début des années 1990. Ce réseau est actuellement composé de 37 organismes, dont la Société d'histoire régionale de Chibougamau fait partie. Les services d'archives privées agréés sont présents dans l'ensemble des régions administratives du Québec et ils assurent une couverture territoriale complémentaire à celle des dix centres d'archives régionaux de BAnQ. L'agrément témoigne du fait qu'un centre d'archives offre des services performants et de haute qualité, dans le domaine de l'archivistique. Afin de s'acquitter des responsabilités qui leurs sont conférées, les agréés peuvent bénéficier d'une aide financière et d'une aide technique provenant de BAnQ.

Le financement des services d'archives privées agréés se fait principalement de trois façons. Premièrement, les agréés reçoivent l'aide financière qui est accordée par BAnQ, dans le cadre du programme d'agrément. Deuxièmement, ils entretiennent des partenariats financiers avec les instances municipales et régionales, ainsi qu'avec le secteur privé. Troisièmement, ils retirent les bénéfices de la vente de leurs produits et services.

Malgré le développement de nouveaux partenariats financiers et l'augmentation des bénéfices provenant de la vente de produits et services, les services d'archives privées agréés doivent composer avec une situation financière qui n'est pas convenable présentement. Chacun des services d'archives privées agréés possède sa propre situation financière. Toutefois, il apparaît clairement

qu'un manque à gagner se situant entre 5000\$ et 10 000\$ affecte le bon fonctionnement de la plupart des services d'archives privées agréés.

Cette situation s'explique en majeure partie par le fait que les montants de l'aide financière accordée par BAnQ dans le cadre du programme d'agrément n'ont pas été augmentés depuis les 25 dernières années. Ainsi, le montant de 30 000\$ que reçoivent annuellement les services d'archives privées agréés correspond en dollars actuels, à un montant de 21 800\$. Dans ce contexte financier, il est difficile pour les services d'archives privées agréés d'assumer les responsabilités qui leur sont confiées par BAnQ.

Le manque à gagner nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services d'archives privées agréés du Québec n'est pas élevé. Sur les 37 services d'archives privées agréés, 32 reçoivent de l'aide financière de la part de BAnQ. Dans l'éventualité où chacun de ces services d'archives recevrait 7500\$ supplémentaire, il en coûterait seulement 240 000\$. L'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée aux services d'archives privées agréés réglerait une problématique actuelle, qui demeure préoccupante pour plus de 30 villes québécoises.

Depuis sa mise en place au début des années 1990, le réseau des services d'archives privées agréés a grandement contribué à l'efficacité du système archivistique québécois. Toutefois, après vingt-cinq ans, le temps est venu pour BAnQ de procéder à l'augmentation des montants qui sont versés annuellement. Cet ajustement permettrait aux services d'archives privées agréés de remplir leur mission convenablement et de faire en sorte que ceux-ci puissent continuer d'apporter leur énorme contribution au rayonnement de la culture québécoise.

Thème no 2 : L'évolution des domaines de la culture et des communications et de la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Recommandation 2 : Que le Plan culturel numérique du Québec accorde une place importante aux services d'archives privées agréés, en ce qui concerne les mesures et les investissements qui sont réalisés dans le secteur du patrimoine.

La Société d'histoire régionale de Chibougamau salue l'initiative du ministère de la Culture et des Communications de s'être doté d'un plan culturel numérique. Ce dernier fera en sorte que les organismes culturels pourront effectuer une transition adéquate vers le monde numérique et assurer la vitalité culturelle du Québec sur les marchés locaux, nationaux et internationaux. En tant que service d'archives privées agréé, la SHRC s'interroge à propos des mesures et des investissements qui ont été annoncés jusqu'à maintenant dans le plan culturel numérique. En effet, bien qu'ils auront assurément des retombées positives envers la conservation et la diffusion du patrimoine archivistique québécois, les mesures et investissements qui ont été annoncés dans le secteur du patrimoine n'accordent pas une place importante aux services d'archives privées agréés. Compte tenu de la grande valeur patrimoniale et monétaire des archives qu'ils conservent et diffusent, et de la qualité des services qu'ils offrent, il apparaît primordial que le MCC et BAnQ s'assurent que les services d'archives privées agréés puissent bénéficier des mesures et des investissements qui sont mis de l'avant dans le nouveau plan culturel numérique. Parmi les types de mesures et investissements qui attirent particulièrement notre attention figurent l'acquisition de nouveaux équipements, ainsi que la numérisation et la diffusion du patrimoine archivistique.

En regard de l'acquisition de nouveaux équipements, il serait approprié que les services d'archives privées agréés puissent profiter d'un programme de soutien,

qui leur permettrait de mettre à jour leurs équipements numériques et informatiques, lorsque nécessaire. La numérisation des archives analogiques, ainsi que la conservation des archives numériques doivent obligatoirement être réalisées selon les règles de l'art, dans le domaine de l'archivistique. Dans le cas contraire, le risque d'endommager ou de détruire le patrimoine archivistique s'avère très élevé. L'actualisation des équipements numériques et informatiques demeure un élément essentiel pour garantir la conservation des archives numériques. Par le fait même, la mise sur pied d'un programme de soutien serait un excellent moyen de permettre aux services d'archives privées agréés de renouveler leurs équipements numériques et informatiques, avant que ceux-ci ne représentent un risque pour la conservation du patrimoine archivistique.

La numérisation occupe une place centrale en ce qui concerne la diffusion du patrimoine archivistique. Celle-ci offre la possibilité de faire connaître davantage les fonds et collections qui sont conservés dans les centres d'archives, et de réaliser une multitude de projets mettant en valeur l'histoire du Québec. Les services d'archives privées agréés conservent des archives qui ont une très grande valeur patrimoniale. Il est donc essentiel que ces derniers puissent bénéficier d'un programme de soutien leur permettant de numériser et de diffuser leurs archives. Les services d'archives privées agréés sont éligibles au programme soutien au traitement des archives, qui est offert par BAnQ. Toutefois, ce programme n'accorde pas une place importante envers la numérisation des archives. Ainsi, il serait approprié qu'un nouveau programme de soutien portant exclusivement sur la numérisation et la diffusion du patrimoine archivistique soit mis sur pied par BAnQ.

La création du Réseau québécois de numérisation patrimoniale (RQNP) apportera sans doute des retombées positives en ce qui a trait à la numérisation du patrimoine numérique. Toutefois, il semble que ce programme tarde à être appliqué par le MCC et BAnQ. Il serait donc important de veiller à ce que le RQNP soit effectif le plus tôt possible. Le RQNP s'adresse à un nombre précis

d'organismes culturels. Il est malheureux de constater que le Regroupement des services d'archives privées agréés ne figurent pas dans la liste des organismes admissibles. Il est quand même possible pour les services d'archives privées agréés d'accéder à ce programme, en tant que membre du Réseau des services d'archives du Québec (RAQ). Par contre, il serait judicieux d'ajouter le Regroupement des services d'archives privées agréés dans la liste des organismes admissibles au RQNP, afin de reconnaître la place considérable que ses membres occupent dans le domaine de l'archivistique au Québec. Le RQNP peut assurément être bénéfique pour les services d'archives privées agréés, mais compte tenu du grand nombre de demandes qui seront effectuées dans ce programme, il est fort probable que ces derniers n'en retirent pas les bénéfices souhaités. Ainsi, il serait convenable que BAnQ mette en place un programme de soutien à la numérisation des archives, qui serait davantage destiné aux membres du Regroupement des services d'archives privées agréés.

Il est également fondamental que les services d'archives privées agréés puissent profiter d'un espace de diffusion commun, qui leur permettrait de partager leurs archives numériques, comme c'est le cas pour les centres d'archives régionaux de BAnQ. Combiné à la diffusion qui se fait par l'entremise de leur site Web respectif, cet espace permettrait de maximiser la diffusion des archives, qui sont conservées dans les services d'archives privées agréés. En ce sens, BAnQ pourrait offrir la possibilité aux services d'archives privées agréés de diffuser du contenu sur le portail BAnQ numérique, et dans une section de son site Web, qui serait dédiée aux services d'archives privées agréés. Ce contenu pourrait aussi être diffusé sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Toutefois, compte tenu des liens étroits qui unissent BAnQ et les services d'archives privées agréés, il apparaît plus convenable de privilégier l'utilisation des moyens de diffusion qui sont développés par BAnQ. Néanmoins, il est tout à fait envisageable que les services d'archives privées agréés diffusent également leurs archives numériques sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.



Société d'histoire régionale de Chibougamau
646, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-3124
Courriel : info@shrcnq.com
Site Web : shrcnq.com

FIN DU MÉMOIRE